https://www.informalibre.com/La-fibre-optique-mutualisee-dans-un-immeuble

La fibre optique mutualisée dans un immeuble

- Informatique -



Date de mise en ligne : samedi 11 avril 2020

Copyright © Informations sur la Programmation - Tous droits réservés

En ce début de siècle, le chômage s’installe. Le plus grand réseau de liberté est menacé par le coût des abonnements Internet. Il est cependant possible de mutualiser pour que chacun vive en toute dignité. La péremption des abonnements à la fibre optique va permettre de mutualiser les abonnements individuels en un seul ou quelques abonnements collectifs dans les immeubles. Les gains sont énormes.

Nérim, voire Orange et SFR, permettent de mutualiser la fibre pour 69 € par mois.

S'approprier la fibre

Les FAI s'installent certes gratuitement dans l'immeuble, mais se rattrapent avec le prix des abonnements, qui devraient être de 5 € par mois au lieu de 15 ou 30 € par mois. Nérim propose un abonnement d'entreprise à 50 € par mois vous permettant un gain. Ainsi, si on s'approprie le réseau fibré de l'immeuble on peut faire payer une taxe à ceux qui utilisent le réseau. Or les FAI proposent une location de 10 ans qui les enrichit déjà beaucoup, mais renouvellent de 10 ans si la copropriété ne fait rien. Il s'agit donc de demander le non renouvellement de la location à l'AG précédent de 6 mois le renouvellement. C'est la signature du contrat fibre qui vaut le début de location.

Mutualiser la fibre

La fibre optique c’est plus de débit. Les opérateurs ont installé gratuitement la fibre afin de devenir propriétaires de l’installation. Cela augmente le prix des abonnements à Internet. Or un ensemble d’abonnements individuels d’un immeuble peuvent fusionner en un seul ou quelques abonnements grâce à la fibre optique. On gardera le même débit qu’avec des abonnements répartis. On économisera avec cette mutualisation environ 5 kWh/m² habitable par an ainsi que les abonnements individuels. Contactez le FDN en cotisant chez eux pour permettre cette mutualisation.

Lorsque la fibre optique est installée par vous, pas par le Fournisseur d'Accès à Internet, on partage un abonnement d'un FAI FTTH pour entreprises, en créant de préférence votre réseau fibre optique mutualisé, grâce à un installateur fibre optique professionnel. Ce sera un technicien de l'électricité. On remplace les abonnements par des switchs ou des hubs.

Ainsi on peut recevoir Internet et la télévision dans chaque appartement avec cet unique abonnement. Il sera nécessaire d'installer un ordinateur servant de proxy pour la censure demandée par le FAI. Mais HADOPI est une loi bancale. Vous n'êtes pas obligé de le faire. Seulement le port 80 est entièrement légal selon Bruxelles. Si vous êtes votre propre FAI aucune nécessité de proxy. Il pourra devenir un serveur Vidéo à la Demande, que l'installateur doit pouvoir gérer. Un informaticien copropriétaire peut aussi le faire. On s'abonnera au téléphone par Internet pour un coût modique et personnalisable.

Il faut indéniablement agir politiquement. Celui qui finance l’installation de la fibre, à savoir la région, le département, ou la mairie, peut faire pression sur les FAI afin d’obtenir un accès à Internet très concurrentiel. Il est ou sera possible de payer un accès à Internet à moins de 100 € par mois disponible dans tout votre immeuble, comme sur Paris ou dans l'Ain, en payant l'installation du réseau fibre d' un installateur de réseaux fibrés pour entreprises. Vous devenez opérateur et on doit passer par vous pour installer des abonnements individuels. Contactez en même temps les associations de consommateurs permettant de faire pression sur les politiques et les FAI.

Copyright © Informations sur la Programmation

Installer une antenne WIFI 5G à cryptage WEP 128 bits

On peut aussi partager son abonnement fibre pour installer une antenne WIFI 5G à cryptage WEP avec un Proxy. La 5G a été vérifiée. Elle permet de de se passer de mauvaises ondes de la 2G, 3G et 4G. Vous indiquez qu'il s'agit de vous donner l'accès au proxy pour permettre de vérifier qui se connecte. Vous pouvez y installer un serveur de vidéos et d'audio libres. . Ainsi on permet d'avoir le Web.

Détails

INTERNET est un réseau permettant la mutualisation d'abonnements. Nous l'avons vu avec le partage de son abonnement avec le voisin. La fibre optique est en train de se mettre en place dans les grandes villes. Les entreprises puis les immeubles sont les premiers servis. Il est possible de s'informer à http://deploiement-fibre.fr afin d'installer du très haut débit.Les mairies installent des lignes très haut débit permettant beaucoup plus d'utilisateurs par abonnements.

L'idéal est d'être propriétaire avec des responsabilités dans le conseil syndical. Il est alors possible de demander d'installer dans une copropriété un seul abonnement fibre optique mutualisé au sein d'un réseau appartenant à la copropriété. Les contrats fibre peuvent être arrêté au bout de 10 ans de contrat. Mais réagissez avant car il y a un renouvellement. L'abonnement de l'immeuble coûte le prix d'un abonnement classique. En devenant FAI ou en s'entendant avec les FAI pour entreprises on aura autant voire plus de débit qu'avec des abonnements individuels, plus rapidement en plus.

Vous demandez à installer un abonnement pour entreprise tout en installant aux frais de la copropriété le réseau fibré interne à l'immeuble, si vous n'avez pas encore installé la fibre. Si le contrat se termine, remplacez les switchs et hubs par des switchs et hubs consommant moins de courant. Cela se fait par un installateur fibre pour entreprises. Cet abonnement peut être celui d'un appartement.

La loi LCEN de 2004 demande à tracer tous les internautes alors que cela peut être contourné par un informaticien. Il est nécessaire d'installer un proxy à cause de LCEN. Le proxy permet de filtrer les services prohibés. Cet ordinateur peut aussi servir pour la Vidéo.

On peut avoir avec l'abonnement mutualisé le téléphone en illimité pour chaque appartement à 7 € par mois chez IPPI, OVH ou SKYPE. On aura installé un terminal téléphonique au bout du réseau RJ 45 ou optique de son immeuble. Alors chaque appartement dispose d'un abonnement Internet payé par la copropriété avec un seul ou plusieurs abonnements fibre.

Quand on sait qu'il est possible de récupérer un vieil ordinateur et de le faire revivre avec LINUX, on voit alors que l'informatique devient abordable. On a alors accès à des informations libres d'Internet dans des sites web avec censure a posteriori. On utilise un logiciel pour téléphoner au sein d'un même réseau. Quant à la télévision elle est disponible sur Internet sur son ordinateur via un fichier « m3u ».

Mieux avec Internet on dispose de la Vidéo à la Demande. Il est possible avec un logiciel ou un boitier VOD de commander ses émissions gratuites ou payantes. Il est possible de relier son écran LCD ou plasma à l'ordinateur.

Il est aussi possible d'installer un agrégateur de vidéos au sein d'un boîtier ITX dans le réseau interne créé. Plus vous vous passez du FAI moins l'abonnement Internet coûte cher. Ce serveur distribuerait la télévision dans les immeubles. On pourrait ainsi recevoir les émissions libres de sites web sur tout boîtier Internet TVHD sans avoir

Copyright © Informations sur la Programmation

forcément accès à Internet.

Pour installer un réseau mutualisé au sein de son immeuble il faut installer un câblage RJ 45 catégorie 6 ou optique permettant d'anticiper sur le futur. Les Hubs RJ 45 ou optiques peuvent être en 100 Mbit/s ou 1000 Mbit/s. Le modem de l'abonnement optique est situé dans le local qui sert à distribuer Internet.

Il faut bien réfléchir à la mise en place d'un réseau interne. Il doit être correctement installé pour devenir un réseau fiable respectant des quotas de distribution. Il faut par exemple demander au FAI d'attribuer une ligne uniquement au réseau interne. En effet la fibre optique est déjà mutualisée au sein d'un immeuble.

Vous pouvez si vous le souhaitez installer un réseau optique au sein de votre immeuble, mais faites le installer avec votre Syndic. Cela permet justement de mutualiser les abonnements. Si vous ne voulez pas bénéficier du réseau de votre voisin un pare-feu verrouillé permet de se cacher des autres. Sinon vous pouvez communiquer avec votre voisin à la vitesse demandée par la copropriété.

Il est intéressant de tout mutualiser. Vous pouvez aussi mutualiser vos livres et DVD au sein d'une vieille armoire partagée. Vous pouvez récupérer l'eau de pluie en bas de votre immeuble. Vous pouvez créer des jardins sur votre toit. Les idées ne manquent pas pour disposer des ressources de sa copropriété.

Locataires

Proposez aux propriétaires d'offrir un service supplémentaire aux locataires, qui coûte moins cher. Vous pouvez remettre le tract et indiquez aux copropriétaires le bénéfice de la mutualisation qu'ils peuvent en tirer, à savoir le service. Dites que vous vous occupez des démarches, essayez éventuellement de trouver un ou des informaticiens disponibles capables de baisser encore les coûts. Diffuser le tract permet de créer des militants. Communiquer permet de créer des projets. Militer est très important pour l'avenir.

C'est déjà installé en individuels

Les opérateurs privés sont propriétaires de l'installation pendant la durée inscrite sur le contrat à partir de la date de signature, qui va de 10 à 30 ans si on ne dénonce pas.

En dénonçant à l'opérateur une fin de contrat, avec un recommandé électronique, 1 an avant la fin du contrat, vous pourrez alors devenir propriétaire de l'installation, et supprimer la gestion des abonnements afin d'installer un seul abonnement fibre.

Si votre copropriété dispose d'abonnements câble, en annulant ces abonnements en fin de contrat, vous pourriez partager un abonnement fibre pour le faire passer par l'ancien réseau câblé.

Mémoire sur le FTTH

https://www.informalibre.com/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
Document
https://www.informalibre.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
UNARC
https://www.informalibre.com/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
Fibre et TV

Copyright © Informations sur la Programmation

https://www.informalibre.com/local/cache-vignettes/L64xH64/odp-ac2bb.svg

Diaporama

https://www.informalibre.com/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg

Atouts et contraintes